

Addictions & Travail :

un enjeu majeur, des réponses collectives

Les **E**ntreprises
et les **S**ervices
Publics
s'**E**ngagent
Résolument

La santé des actifs qui ont un emploi est meilleure que celle de ceux qui en sont privés.

L'environnement de travail peut être un facteur d'intégration et de protection face au risque de conduites addictives. Mais certaines conditions et organisations du travail (stress, risques psychosociaux, surcharge de travail, conditions de travail physiques difficiles...) peuvent déclencher ou aggraver des conduites addictives.

Les enquêtes menées montrent ainsi que les conduites addictives concernent une part importante de la population active, tous secteurs d'activité et toutes catégories professionnelles confondus. Cette situation génère une prise de conscience progressive des dirigeants et des représentants syndicaux, mais le sujet demeure souvent encore tabou.

La prévention des conduites addictives en milieu de travail relève d'abord d'une responsabilité sociale des employeurs. Elle doit s'envisager dans un cadre collectif et positif destiné à créer un environnement de travail protecteur favorable à la santé et à la sécurité et s'inscrivant dans un objectif de qualité de vie au travail et d'amélioration du bien-être des salariés ou des agents.

La MILDECA et ses partenaires ont bâti un dispositif complet pour accompagner les employeurs dans une telle démarche globale. ESPER (les Employeurs et Services Publics s'Engagent Résolument) propose un regard neuf, sans tabou et avec bienveillance, qui prend en compte les liens entre l'environnement de travail et les conduites addictives, pour l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être au travail, gages aussi de la performance de l'organisation.

Les conduites addictives en milieu de travail

	ACTIFS OCCUPÉS	INACTIFS
	27% des hommes et 23% des femmes fument quotidiennement	1,5X plus de fumeurs que chez les actifs 1,3X plus de fumeuses que chez les actives
	20% des hommes et 8% des femmes ont un usage dangereux* de l'alcool	Les hommes et les femmes inactifs ont 2X plus d'addiction à l'alcool que les actifs
	8% des hommes et 4% des femmes consomment du cannabis au moins une fois par semaine	Chez les consommateurs hebdomadaires, on compte 3X plus d'hommes et 1,7X plus de femmes que chez les actifs

*Usage dangereux : défini par l'OMS par le score AUDIT compris entre 8 et 15.

Tous les métiers sont concernés



mais les métiers des arts et des spectacles, de l'hébergement/restauration, de l'agriculture, du transport, de la construction et ceux en relation avec le public sont parmi les plus exposés.

11% des femmes cadres

ont une consommation à risque d'alcool. Une prise de responsabilité augmente le risque de consommation d'alcool chez les femmes contrairement aux hommes.



37% des actifs

utilisent les outils numériques professionnels hors temps de travail.

LES RISQUES ASSOCIÉS À L'USAGE DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES : PERTE D'EMPLOI ET ACCIDENTS DU TRAVAIL GRAVES

UN RISQUE AGGRAVÉ DE PERTE D'EMPLOI

L'usage d'alcool, de tabac ou de cannabis est associé à un risque augmenté de perte d'emploi à court terme. Ce risque est proportionnel à l'importance des consommations.

Tous les travailleurs sont potentiellement concernés. Ce risque existe quels que soient l'âge, le sexe, l'existence de symptômes dépressifs et l'état de santé général, y compris en l'absence d'autres facteurs de vulnérabilité à la perte d'emploi (niveau d'éducation, catégorie professionnelle, revenus, stress au travail, type de contrat de travail, type de temps de travail et temps passé au chômage).

UN FREIN POUR L'INSERTION DANS L'EMPLOI

Pour les jeunes, la consommation hebdomadaire de cannabis et l'usage d'alcool à risque augmentent le risque de ne pas accéder à l'emploi.

CANNABIS ET ARRÊTS DE TRAVAIL

Consommer régulièrement du cannabis est associé à un risque augmenté d'environ 60% d'avoir un arrêt de travail de courte durée dans les 12 mois. Plus la consommation de cannabis est fréquente, plus ce risque augmente.

Avoir une consommation de cannabis régulière est associé à un risque augmenté d'environ 30% d'avoir un arrêt de travail de durée moyenne (8 à 28 jours) dans les 12 mois.

Ces risques sont plus importants chez les travailleurs plus âgés, les hommes, et ceux qui n'ont pas d'autres facteurs de risque d'arrêts de travail (bon état de santé, vie en couple, CDI).

ALCOOL ET ACCIDENTS DU TRAVAIL GRAVES

Le risque d'accidents du travail graves est multiplié par 2 dès lors qu'il existe une consommation d'alcool hebdomadaire excessive (définie dans la cohorte CONSTANCES par au moins 2 verres par jour chez les femmes et 4 verres par jour chez les hommes).

Le risque d'accidents du travail graves est augmenté de 50% pour ceux qui ont une API* au moins une fois par semaine.

* API : Alcoolisation Ponctuelle Importante (consommation d'au moins 6 verres en une seule occasion)

Le dispositif ESPER en bref



Un dispositif opérationnel reposant sur une charte avec 4 engagements pour guider l'action.

L'approche collective et préventive, intégrée et partagée, contrairement aux seuls interdictions et contrôles - qui gardent leur sens dans certaines situations - peut avoir des effets très positifs pour améliorer la performance de l'organisation et le bien-être de chacun.

La mise en œuvre de la charte ESPER vient en appui de la politique RH : la prévention des conduites addictives permet de maintenir les emplois, les compétences et les aptitudes des salariés. Elle contribue à améliorer le climat social : les conduites addictives sont sources de conflits entre salariés ou avec la hiérarchie. Elle renforce également la communication interne et le dialogue social.

Considéré comme une forme de labellisation, ESPER est un facteur d'attractivité en matière de recrutement et d'amélioration des politiques de ressources humaines, d'autant plus dans un contexte actuel de difficulté de recrutement dans de nombreux secteurs.



Une dynamique collective avec une animation au niveau local soutenue par les partenaires du dispositif grâce à leurs réseaux de proximité.



Des informations et des ressources.



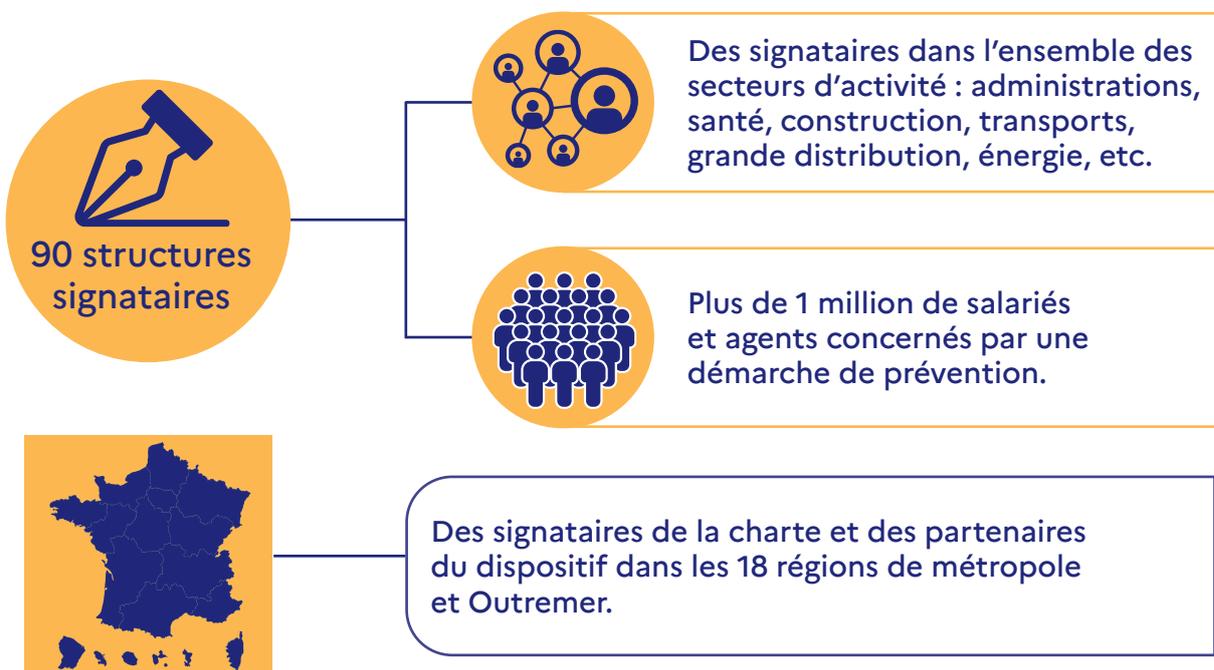
une boîte à outils accessible permettant de choisir les actions les plus adaptées



une newsletter trimestrielle

Le dispositif ESPER en quelques chiffres

Après deux années de déploiement du dispositif ESPER, lancé fin 2021, des entreprises et des administrations de plus en plus nombreuses s'engagent.



Deux réseaux pour un objectif

SIGNATAIRES ESPER

Tous types d'employeurs, privés et publics et quel que soit le statut (entreprise, collectivité locale, administration, association, etc.)

PARTENAIRES ESPER

Des organismes compétents notamment dans les sphères de la prévention, de la santé, du travail, des addictions, etc.

Quel objectif ?

UN REGARD NEUF, SANS TABOU, QUI PREND EN COMPTE LES LIENS ENTRE ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET CONDUITES ADDICTIVES POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE ET DU BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Quels engagements ?

S'engagent à traduire la charte ESPER en actions concrètes au sein de leur collectif de travail, pour agir sur tous les leviers de prévention

S'engagent à motiver les employeurs à devenir signataires de la charte ESPER et à en promouvoir les valeurs

Quels moyens ?

UN ACCÈS À L'ESPACE ESPER ET À LA BOÎTE À OUTILS
UNE NEWSLETTER PÉRIODIQUE
DES PARTENAIRES ESPER QUALIFIÉS, IMPLANTÉS AUX NIVEAUX NATIONAL ET TERRITORIAL
UNE COMMUNICATION DE L'ENGAGEMENT ESPER PAR LA MILDECA ET LA MISE EN AVANT DE TÉMOIGNAGES
DES RÉUNIONS D'ANIMATION POUR LES SIGNATAIRES ORGANISÉES AUX NIVEAUX NATIONAL ET TERRITORIAL

CONTACTER LA MILDECA
esper.mildeca@pm.gouv.fr
OU UN PARTENAIRE ESPER

Retrouvez l'espace ESPER sur :
<https://www.drogues.gouv.fr/les-entreprises-et-les-services-publics-sengagent-resolument-esper>

À PROPOS DE LA MILDECA

Placée sous l'autorité du Premier ministre, la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) anime et coordonne l'action du gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives et élabore à ce titre la stratégie gouvernementale en la matière dans les domaines suivants : recherche et observation, prévention, santé et insertion, application de la loi, lutte contre les trafics, coopération internationale.

La MILDECA accompagne les partenaires publics, institutionnels et associatifs de la politique publique dans la mise en œuvre des orientations, en leur apportant un soutien méthodologique ou financier.

Retrouvez-nous sur



et sur [drogues.gouv.fr](https://www.drogues.gouv.fr)

La MILDECA s'engage

